

DÉPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-sur-Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DÉCISION DU MAIRE
EN DATE DU 24 août 2022

N° 62

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AH 286 d'une contenance totale de 432 m² sis 5 allée des Templiers et appartenant à MONEREAU Michel Bernard.



Le Maire,



Claude KRIEQUER